

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du **patrimoine**, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1 € de don au patrimoine = 21 € de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément à la réglementation en vigueur, en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Bourgogne-Franche-Comté
88, rue Jean-Jacques Rousseau
BP 25105
21051 Dijon Cedex
03 80 43 97 19
bfcdijon@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur [Facebook](#) [Instagram](#) [Twitter](#) [LinkedIn](#)

COMMUNE DE VILLERS-LE-SEC

Mairie
3 rue des Ecoles
70000 Villers-le-Sec
03 84 75 57 93
mairie.villerslesec@orange.fr

FONDATION

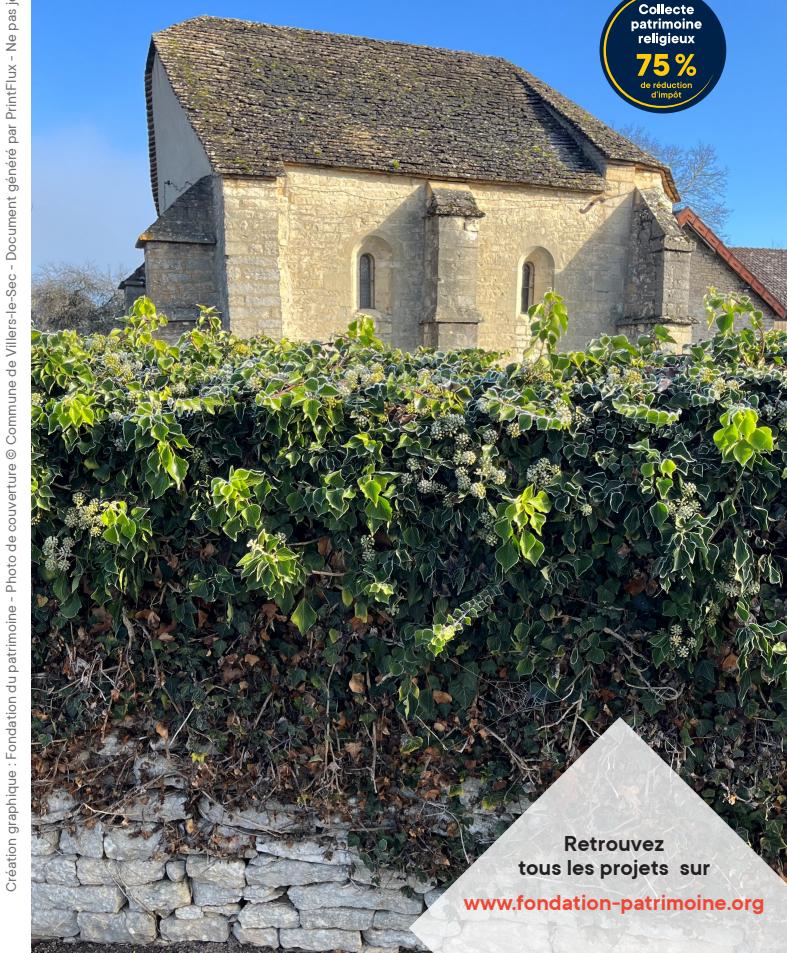


► Je donne !

Pour la restauration du

mur de soutènement de la chapelle Saint-Igny à Villers-le-Sec

Haute-Saône



Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Commune de Villers-le-Sec - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

Retrouvez tous les projets sur

www.fondation-patrimoine.org

► Contribuons à la restauration de notre patrimoine !

◆◆ LE PROJET

À proximité de la chapelle romane de Saint-Igny, un long mur de soutènement en pierre sèche, de 69 mètres de long pour 1,70 mètre de haut, menace de s'effondrer. Sa fragilité met en péril la stabilité du terrain et, à terme, les fondations mêmes de l'édifice.

Pour le restaurer, la commune a fait appel à l'association d'insertion AIIIS, qui réalisera le chantier à l'identique : de nouvelles fondations seront coulées, des barbacanes installées, et le mur sera remonté pierre après pierre dans le respect du savoir-faire traditionnel.

◆◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

Édifiée entre la fin du XIIe et le début du XIIIe siècle, la chapelle Saint-Igny se dresse sur un site ancien où s'élevait autrefois un *hospitium*, lieu d'accueil pour les voyageurs. Si l'hostellerie a disparu, la chapelle, dédiée à Saint-Aignan, demeure le précieux témoin de cette histoire.

Mentionnée dès 1866 pour son état fragile, elle a traversé les siècles et a été inscrite à l'inventaire des Monuments historiques en 1979.



◆◆ LA MOBILISATION

La commune, entourée de bénévoles et d'acteurs locaux, s'engage pour préserver et valoriser ce joyau du patrimoine roman. Le chantier mobilise une association d'insertion et des entreprises locales, et sera accompagné d'initiatives culturelles. Chaque don compte pour protéger la chapelle et son environnement. Grâce à la générosité de tous, le site pourra s'ouvrir davantage au public, notamment via un fléchage depuis la voie verte Vesoul-Montbozon.

Mobilisons-nous !

Montant des travaux	39 800 € HT
Objectif de collecte	10 000 €
Début des travaux	Printemps 2026

► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration du mur de soutènement de la chapelle Saint-Igny à Villers-le-Sec

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/104197

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à Fondation du patrimoine, Bourgogne-Franche-Comté, BP 70289, 75867 PDC Paris 18, accompagné de mon règlement à l'ordre de :

**Fondation du patrimoine
mur de soutènement de la chapelle Saint-Igny à Villers-le-Sec**

Le montant de mon don est de

____ € 80 € 150 € 250 € 500 € _____ €

Raison sociale*: _____

Forme juridique*: _____ SIREN*: _____

Nom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Ville : _____ Pays : _____

E-mail : _____

*Informations obligatoires pour les entreprises

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l' impôt sur le revenu	20 €	38 €	63 €	125 €
	Réduction d'impôt de 75 % du don, dans la limite de 1 000 € par an et de 66 % au-delà.			
Coût réel après réduction de l' impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
	Réduction d'impôt de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).			
Coût réel après réduction de l' impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60 % du montant du don jusqu'à 2 M€ et de 40 % au-delà, dans la limite de 20 000 € ou 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.			

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre